



## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif aux comptes de la Commune pour l'année

### 2023

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Nous vous soumettons, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2023.

De façon générale et en résumé, cet excellent exercice comptable trouve son origine dans les économies sur les charges pour plus de 4 millions de francs et dans un surplus des recettes qui se monte à environ 11 millions de francs par rapport au budget.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2023 prévoyait un bénéfice de **CHF 815'232.60** pour un total de charges de CHF 83'425'569.20. Les comptes laissent apparaître un bénéfice net de **CHF 15'897'333.03** pour un total de charges de CHF 79'132'541.27, après charge d'amortissements planifiés bruts (sans les produits) de CHF 5'900'842.95 (budgétisés à hauteur de CHF 5'883'049.50), attribution aux réserves obligatoires pour l'environnement (eau potable et eaux usées) de CHF 896'780.67, prélèvement sur la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 135'710.00, prélèvement sur la réserve d'équilibre du compte des eaux usées de CHF 157'984.22, prélèvement sur la réserve intercommunale pour le renouvellement des installations de la STEP de CHF 6'294.65 et prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.00.

Pour l'exercice 2023, le montant net des amortissements (charges moins produits) sur les réévaluations se monte à CHF 1'909'588.33, compris dans le total des amortissements nets planifiés de CHF 3'967'928.36. En regard de la dissolution sur la réserve de réévaluation de CHF 2'300'000.00, cela génère une amélioration du bénéfice de CHF 390'411.67.

Pour la clôture des comptes 2022, l'estimation des recettes fiscales avait été particulièrement difficile au vu du retard enregistré dans l'établissement des taxations fiscales 2021 par le Canton, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. En ce qui concerne la clôture des comptes 2023, nous constatons que le retard du Canton s'est encore aggravé. Par exemple, toutes les taxations 2021 ne sont pas encore établies au 29 février 2024 ; en ce qui concerne uniquement les taxations des personnes physiques pour 2022, il en manquait encore plus de 2'700 au 31.12.2023.

Les recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ont généré globalement un surplus de 7,8 millions de francs par rapport au budget. Les autres impôts, tels que les gains immobiliers et les mutations



immobilières, ont généré un gain d'environ 1,6 million de francs de plus que le budget. On peut donc qualifier cet exercice 2023 comme une année exceptionnelle.

La dette brute est restée la même qu'au 31.12.2022 et se monte ainsi à CHF 70'000'000.00 en raison du fait qu'aucune ligne de crédit n'arrivait à échéance. Les placements financiers avec rendement au 31.12.2023 se montent à CHF 22'000'000.00. L'endettement net, en version MCH2, qui comprend les capitaux de tiers, majorés des engagements hors bilan, c'est-à-dire de la dette envers les associations intercommunales principalement, diminués des subventions d'investissements au passif et du patrimoine financier, se monte à CHF 42'113'570.76 au 31.12.2023, en diminution de CHF 12'633'478.22 par rapport à 2022.

## **COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTATS**

### **0 Administration générale**

#### **0120 Exécutif (Conseil communal)**

##### **0120.3054.00 Part patronale à la Caisse de cotisation pour AF**

Budget : CHF 9'410.00

Comptes : CHF 12'264.40

Excédent : CHF 2'854.40

Le dépassement de budget provient du fait que les revenus des mandats politiques sont dorénavant soumis à l'entier de la cotisation AVS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, alors qu'auparavant ils bénéficiaient d'un statut spécial pour une cotisation réduite à 70 %. Cette information était encore inconnue au moment de l'élaboration du budget.

#### **0220 Secrétariat général, RH, Informatique**

##### **0220.3300.61 Amortissements matériel informatique**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 10'051.10

Excédent : CHF 10'051.10

La charge hors budget 2023 de ce compte correspond à l'amortissement relatif à l'achat du premier lot d'unités de stockage réalisé en décembre 2022, également hors budget. L'urgence était de palier au renouvellement d'anciennes baies de stockage qui arrivaient en fin de vie.

#### **0290 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F**

##### **0290.3120.05 Electricité bâtiment administratif**

Budget : CHF 40'000.00

Comptes : CHF 29'197.85

Disponible : CHF 10'802.15

Certaines adaptations des installations techniques telles que le remplacement de la régulation du chauffage-ventilation, le débranchement des boilers électriques des WC, la suppression du refroidissement de la cafétéria, ainsi que la réduction du nombre de tourelles de ventilation destinées à la climatisation du local serveur ont permis de réduire la consommation d'électricité.

**0290.3130.15 Prestations de tiers pour nettoyages**

Budget : CHF 6'000.00

Comptes : CHF 7'842.70

Excédent : CHF 1'842.70

En fonction des absences pour maladie et vacances, une entreprise est engagée pour le remplacement du personnel de nettoyage. Si les vacances sont planifiables, ce n'est pas le cas pour toutes les absences.

**0292 Ancienne école****0292.3120.05 Electricité ancienne école**

Budget : CHF 7'000.00

Comptes : CHF 2'800.10

Disponible : CHF 4'199.90

Le remplacement du boiler électrique par un boiler raccordé à la production de chaleur ainsi que le changement des luminaires par la technologie LED sont à l'origine de la baisse de la consommation d'électricité.

**1 Ordre et sécurité publics****1400 Juridique, Contrôle des habitants, Police des constructions, Cadastre****1400.3130.00 Mises à jour et mutations cadastrales**

Budget : CHF 8'000.00

Comptes : CHF 10'967.65

Excédent : CHF 2'967.65

Ce compte comprend les extractions de données du Registre Foncier qui servent à la mise à jour du cadastre administratif. Il comprend également les frais liés aux modifications du cadastre comme la mise à jour de la couverture du sol, la division de parcelle ou la création de DDP. D'une année à l'autre, le nombre de cas varie considérablement.

**1500 Service du feu****1500.3000.00 Jetons de la Commission du feu****1500.3130.02 Concessions radiotéléphoniques, journaux****1500.3134.20 Assurances des véhicules du feu****1500.3611.00 Participation aux Centres de renfort (DL)****1500.4634.00 Subvention ECAB achats de matériel et divers**

Budget cumulé : CHF 0.00

Comptes cumulés : CHF - 1'092.10

Gain : CHF 1'092.10

Ces comptes représentent les différences entre les montants des provisions comptabilisées en 2022 et les factures / notes de crédit réellement reçues en 2023 comme solde de tout compte.

Pour mémoire, le Service du feu communal a été repris par le Réseau Santé de la Sarine (RSS) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, dès lors tous les frais de fonctionnement courants ont été remplacés par une participation aux frais du RSS, comptabilisée dans la rubrique 1500.3612.03 à hauteur de CHF 285'984.85.

**1500.3612.04 Remboursement taxe d'exemption au RSS (DL)**  
**1500.4200.00 Taxe d'exemption du service du feu**

Il s'agit également du 1<sup>er</sup> exercice de l'introduction de la taxe non pompier, facturée par la Commune. Chaque franc facturé est remboursé au RSS, soit CHF 302'061.35. La mise en place, l'adaptation informatique, la facturation ainsi que la gestion des 600 exonérations/annulations de factures ont nécessité une personne à plein temps pendant 3 semaines, totalement à charge de la Commune.

**1620 Protection civile**

**1620.4472.00 Location des locaux de la PC**

Budget : CHF 70'000.00 Comptes : CHF 43'471.20 Manco : CHF 26'528.80

L'armée a été moins présente en 2023 que ce qui avait été planifié, seuls deux cours de répétition ont été organisés sur les quatre cours prévus.

**1620.4501.16 Prélèvements au fond de réserve de la PC**  
**1620.4631.00 Subvention cantonale entretien de la PC**

Budget : CHF 45'000.00 Comptes : CHF 0.00 Manco : CHF 45'000.00  
Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 13'000.00 Gain : CHF 13'000.00

Le changement de compte en cours d'exercice est dû au fait que toutes les communes dont dû rembourser au Canton le solde de leur réserve au bilan pour l'entretien des abris de la protection civile. En effet, c'est désormais le Service de la Sécurité civile et militaire (SSCM) qui gère le pot commun. Par contre, selon les informations reçues dernièrement, les abris PC du Platy, considérés comme constructions protégées, ne peuvent pas bénéficier du nouveau pot commun de la subvention cantonale, plutôt destiné à l'entretien des abris publics non protégés. A titre exceptionnel, le SSCM a subventionné néanmoins le remplacement des luminaires à hauteur de CHF 13'000.00, tout en rendant attentifs qu'il n'y aura en principe pas de subventions pour les prochaines années.

## **2 Formation**

**2120 Ecole primaire II (3H – 8H)**

**2120.3130.45 Interprétariat pour les allophones**

Budget : CHF 15'000.00 Comptes : CHF 33'719.85 Excédent : CHF 18'719.85

Les enseignant·e·s peuvent faire appel au service d'interprétariat communautaire « se comprendre » de Caritas dans le cas où la thématique concerne la scolarité d'un élève (séance de réseau, entretien avec les parents par exemple). Dans ce cas-là, l'Etat participe à raison de 50%. Lorsque la demande n'implique pas le personnel enseignant ou l'autorité scolaire (thérapeutes, médecine scolaire par exemple), l'entier des coûts est à la charge de la Commune.

Pour l'année 2023, nous constatons une augmentation de la demande d'interprétariat de 29.6% par rapport à l'exercice 2022. Cela représente 311 mandats de traduction en 2023 contre 240 en 2022. Cet excédent de près de 125% est à mettre en parallèle avec le compte 2120.4611.10 dans lequel figure la participation de l'Etat, où les recettes sont supérieures de 84,37% par rapport au budget. Le service d'interprétariat est

intervenu dans 24 langues dont 5 (albanais, arabe, farsi, tigrigna et ukrainien) représentent 54,5% des coûts totaux.

Ce service est également utilisé par le bureau de la coordination école-parents migrants lors de l'accueil des familles allophones s'installant sur le territoire communal ainsi que par le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité qui se charge des thérapies des enfants villarois en âge de scolarité obligatoire.

#### **2120.3612.20 Contribution aux frais scolaires d'autres écoles (DL)**

Budget : CHF 6'500.00 Comptes : CHF 10'039.60 Excédent : CHF 3'539.60

Cet excédent de charges provient de la facturation par le Canton d'une partie de la contribution cantonale pour un élève qui a fréquenté une école hors du canton de Fribourg pendant son hospitalisation. Le Canton refacture au cercle scolaire de domicile de l'élève 30% du montant conventionné. Cette charge correspond à CHF 4'611.00 pour la Commune.

#### **2126 Service intercommunal de logopédie, psychologie et psychomotricité (DL)**

##### **2126.3090.05 Frais de formation autre**

Budget : CHF 12'000.00 Comptes : CHF 22'152.50 Excédent : CHF 10'152.50

Les comptes plus importants s'expliquent par le fait qu'il était prévu, lors de l'établissement du budget 2023, qu'une seule responsable de secteur suive en 2023 la formation au CAS « Gestion d'équipe et conduite de projets » exigée par le SESAM, les deux autres responsables de secteur suivant leur formation en 2024 et 2025. Or, comme cela a été décidé lors de la séance de la Commission de gestion du 24.11.22, les trois responsables de secteur ont débuté en même temps cette formation dès l'automne 2023. Cette manière de faire est en effet plus logique, efficiente et économique (au niveau notamment des frais de transport).

##### **2126.3130.40 Traitements des psychologues**

Budget : CHF 769'311.20 Comptes : CHF 849'029.45 Excédent : CHF 79'718.25

Les comptes sont plus élevés notamment en raison de :

- la prise en compte dans cette rubrique du salaire de la responsable de secteur « psychologie » qui figurait dans le budget 2023 dans la rubrique « Traitement des responsables de secteur » sous « Personnel administratif », rubrique 2126.3130.50. En effet, les factures du Canton indiquant les métiers, le Service des Finances a proposé de procéder de cette manière par mesure de simplification comptable
- l'engagement d'une psychologue pour assurer le remplacement d'une psychologue en congé-maternité.

##### **2126.3130.41 Traitements des logopédistes**

Budget : CHF 1'113'467.90 Comptes : CHF 1'185'160.90 Excédent : CHF 71'693.00

Les comptes plus élevés s'expliquent par :

- la prise en compte dans cette rubrique du salaire de la responsable de secteur « logopédie » qui figurait dans le budget 2023 dans la rubrique « Traitement des responsables de secteur » sous

« Personnel administratif », rubrique 2126.3130.50. En effet, les factures du Canton indiquant les métiers, le Service des Finances a proposé de procéder de cette manière par mesure de simplification comptable

- l'engagement d'une logopédiste pour assurer le remplacement d'une logopédiste en congé-maternité.

#### **2126.3130.42 Traitements des psychomotricien-ne-s**

Budget : CHF 236'224.30

Comptes : CHF 276'802.95

Excédent : CHF 40'578.65

Les comptes plus élevés s'expliquent par :

- la prise en compte dans cette rubrique du salaire de la responsable de secteur « psychomotricité » qui figurait dans le budget 2023 dans la rubrique « Traitement des responsables de secteur » sous « Personnel administratif », rubrique 2126.3130.50. En effet, les factures du Canton indiquant les métiers, le Service des Finances a proposé de procéder de cette manière par mesure de simplification comptable
- l'engagement d'un nouveau psychomotricien faisant suite à l'augmentation de 0.3 EPT en psychomotricité acceptée par la Commission de gestion lors de sa séance du 27.04.23 lors la présentation du budget 2024 . Afin de faciliter l'organisation du Service, il avait été décidé que cette augmentation se ferait dès la rentrée scolaire 2023-2024 même si elle n'avait pas été indiquée au budget 2023. Cette augmentation permet de répondre aux normes (2.24 EPT) reconnues par le SESAM pour la psychomotricité pour le SLPPI.

#### **2126.3130.50 Traitements du personnel administratif**

Budget : CHF 219'711.05

Comptes : CHF 122'310.80

Disponible : CHF 97'400.25

Les comptes moins élevés s'expliquent par le fait que les salaires des responsables de secteur avaient été pris en compte pour le budget dans la rubrique « Traitements du personnel administratif » et qu'ils ont finalement été comptabilisés dans les rubriques « Traitements des thérapeutes ».

#### **2126.3130.59 Remboursements des traitements du personnel (-)**

Budget : CHF 00.00

Comptes : CHF - 63'917.20

Gain : CHF 63'917.20

Ce montant correspond aux indemnités journalières de l'assurance-maladie et assurance-accidents reçues en 2023 pour le personnel en arrêt maladie/accident et en congé maternité.

#### **2130 Ecole du cycle d'orientation (9H – 11H)**

##### **2130.3612.10 Contribution aux écoles du cycle d'orientation (DL)**

Budget : CHF 5'690'214.00

Comptes : CHF 5'390'367.00

Disponible : CHF 299'847.00

L'excédent de charges du compte de résultats 2023 de l'Association COSAHL s'élève à un montant total à la charge des Communes de CHF 30'598'100.00, ce qui représente une diminution de - CHF 1'257'400.00 ou 3.9% par rapport au budget 2023 (CHF 31'855'500.00), soit CHF 299'847.00 pour Villars-sur-Glâne.

Les principales diminutions de charges sont dans les salaires des enseignants (- 1,9%), les intérêts (- 29,2%), les charges relatives à l'entretien des bâtiments (- 11,3%); la principale augmentation se situe dans la

participation aux frais du CO facturée à la Ville de Fribourg pour les élèves de la Ville scolarisés au CO de Péroilles.

**21702                   Ecole des Rochettes**

**21702.3120.05       Electricité Ecole des Rochettes**

Budget : CHF 22'000.00                   Comptes : CHF 18'682.10                   Disponible : CHF 3'317.90

Le remplacement des luminaires par la technologie LED dans tous les corridors de l'école a permis de réduire la consommation d'électricité.

**2180                   Structures d'accueil extrascolaire**

**2180.3612.00       Frais d'accueil extrascolaire ERAF Fribourg (DL)**

Budget : CHF 9'600.00                   Comptes : CHF 34'039.80                   Excédent : CHF 24'439.80

Comme mentionné dans le Message du budget 2024, l'accueil extrascolaire de l'ERAF a été réorganisé. Les mesures mentionnées dans ce Message (engagement d'une coordinatrice, modification des tarifs et réévaluation de la location des locaux) ont déjà été mises en pratique à la rentrée 2023. Dès lors, le budget 2023 a été sous-estimé. A elles seules, la contribution des parents présente un déficit de CHF 74'000.00.

**2180.3637.00       Subvention surveillance des devoirs**

Budget : CHF 18'000.00                   Comptes : CHF 33'003.60                   Excédent : CHF 15'003.60

Les devoirs surveillés ont lieu trois fois par semaine selon le calendrier scolaire. La participation financière des parents s'élève à CHF 40.00 par mois pour un enfant, dégressif à CHF 70.00 par mois pour deux enfants et à CHF 90.00 par mois pour trois enfants de la même famille.

Les devoirs surveillés font l'objet d'une aide financière basée sur le revenu et la fortune imposable. La table de réduction fait partie intégrante du Règlement communal sur l'organisation des devoirs surveillés du 6 mai 2019.

Les inscriptions aux devoirs surveillés ont diminué de 14,3% à 138 enfants pour l'année scolaire 2023/24, contre 161 enfants pour l'année scolaire 2022/23. 111 familles ont été facturées. Parallèlement, 67 familles ont pu prétendre à une subvention, dont 55 à 100% et 12 partiellement. Le budget 2023 était calqué sur celui de 2022, également de CHF 18'000.00, ce qui est insuffisant étant donné qu'en 2022 le dépassement était de CHF 11'439.40.

**2180.4260.05       Participation des parents aux devoirs surveillés**

Budget : CHF 51'000.00                   Comptes : CHF 56'544.00                   Gain : CHF 5'544.00

L'excédent de recettes provient de l'écriture transitoire en lien avec les recettes 2022 comptant plus d'élèves inscrits aux devoirs surveillés qu'en 2023.

**2194                   Sport scolaire facultatif**

## **2194.3010.00 Salaires des maîtres de sport facultatif**

Budget : CHF 45'000.00

Comptes : CHF 54'164.60

Excédent : CHF 9'164.60

Ce dépassement provient du remplacement de longue durée d'un maître de sport par suite d'un accident. Il est compensé en partie par le remboursement d'indemnités journalières LAA sur la position 2120.3010.09. Par ailleurs, l'organisation de joutes sportives, pour toutes les classes du cercle scolaire en fin d'année scolaire, a nécessité l'engagement de ressources pour l'encadrement des activités.

Cet excédent de charges est à mettre en parallèle avec les rubriques 2194.4630.10 « Subvention fédérale J+S sport scolaire facultatif » et 2194.4631.15 « Subvention cantonale sport scolaire facultatif » détaillées ci-après. La participation aux activités sportives augmente depuis 2 ans et tous les cours se sont ouverts pour l'année 2023/24.

## **2194.3130.00 Sport scolaire facultatif par tiers yc transport**

Budget : CHF 16'200.00

Comptes : CHF 23'458.10

Excédent : CHF 7'258.10

Cet excédent de charges est dû à l'affectation, dans cette rubrique, des frais de transport dédiés aux activités du sport scolaire facultatif. D'autre part, les activités « aviron » et « bouger, s'amuser » pour les heures de piscine ont nécessité l'organisation de transports supplémentaires réguliers. A cela se sont ajoutés quelques transports ponctuels pour l'activité « escalade ».

## **2194.4630.10 Subventions fédérales J+S sport scolaire facultatif** **2194.4631.15 Subventions cantonales sport scolaire facultatif**

Budget : CHF 10'000.00

Comptes : CHF 13'380.29

Gain : CHF 3'380.29

Budget : CHF 16'000.00

Comptes : CHF 19'607.50

Gain : CHF 3'607.50

Le cumul des subventions fédérales et cantonales représente un excédent de produit de CHF 6'987.79 qui vient en compensation de l'excédent de charges de la position 2194.3010.00 cité plus haut.

## **2195 Transports scolaires**

### **2195.3130.10 Location de personnel (externe)**

Budget : CHF 1'500.00

Comptes : - CHF 5'000.00

Disponible : CHF 6'500.00

Cette charge négative représente l'extourne de la provision comptabilisée à fin 2022, jamais facturée par le Centre scolaire de Villars-Vert, considérant que les prestations se sont arrêtées à la fin de l'année scolaire 2020/21.

## **3 Culture, sports et loisirs**

### **3229 Espace Nuithonie et Théâtre Equilibre**

**3229.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Nuithonie**

**3229.4260.10 Remboursement entretien du bâtiment Nuithonie**

**3229.4631.00 Subvention du Canton Espace Nuithonie**



Budget charge : CHF 102'000.00	Comptes : CHF 126'300.27	Excédent : CHF 24'300.27
Budget produit : CHF 102'000.00	Comptes : CHF 117'360.28	Gain : CHF 15'360.28
Budget produit : CHF 0.00	Comptes : CHF 8'940.00	Gain : CHF 8'940.00

Les travaux d'entretien et d'améliorations prévus au budget ont été réalisés :

- Pose d'un clapet anti-retour sur la ventilation de l'ascenseur ;
- Remplacement de la porte coulissante de l'administration par une porte battante ;
- Amélioration de la ventilation du studio et de la salle d'exposition avec automatisation des ouvrants pour limiter la surchauffe ;
- Réfection du sol en asphalte dans les WC hommes et derrière le bar du restaurant ;
- Remplacement de l'éclairage des loges.

De plus, le changement de gérance du restaurant a nécessité certains travaux dans la cuisine : réfection du sol, remplacement des fours, création, passe-plat.

Si le bâtiment a été raccordé au chauffage à distance en 2022, la subvention du Canton a été versée en 2023. Elle a été déduite du montant total des travaux qui ont été remboursés par Coriolis Infrastructures.

## **3410 Sports**

### **3410.3120.00 Chauffage buvette du Platy**

Budget : CHF 0.00	Comptes : 2'376.30	Excédent : CHF 2'376.30
-------------------	--------------------	-------------------------

La convention liant la Commune et le FC Villars a été modifiée avec notamment la prise en charge des frais d'énergie par la Commune. Le budget 2023 a été établi sans prendre en compte cette modification.

### **3410.3132.50 Etude parcours VTT**

Budget : CHF 9'000.00	Comptes : 0.00	Disponible : CHF 9'000.00
-----------------------	----------------	---------------------------

La participation totale de la Commune au projet de réseau VTT du Grand Fribourg est de CHF 11'730.00. Une première tranche de CHF 3'500.00 a été versée en 2021. Le solde restant était initialement prévu d'être versé en 2022, lors du début des travaux. Cependant, des oppositions ont retardé le projet et ont créé des incertitudes quant au démarrage des travaux, conduisant à la décision de reporter le paiement au budget de l'exercice 2023.

Finalement, toutes les oppositions ont été levées en 2022, permettant ainsi le démarrage des travaux. Par conséquent, la participation de la Commune a été libérée en décembre 2022 et aucun montant n'a été inscrit dans les comptes de l'exercice 2023.

## **3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts**

### **3420.3101.00 Achats matériel et fournitures, sans uniformes**

Budget : CHF 3'000.00	Comptes : CHF 7'843.10	Excédent : CHF 4'843.10
-----------------------	------------------------	-------------------------

En plus du matériel usuel, plusieurs équipements ont dû être remplacés pour des raisons de sécurité, notamment certaines échelles et des modules de batterie appartenant aux équipements électriques. Cumulées à l'achat des fournitures nécessaires habituelles, ces dépenses ont entraîné un dépassement du budget prévu.

**3420.3120.05      Electricité parcs et jardins**

Budget : CHF 150.00

Comptes : CHF 8'874.45

Excédent : CHF 8'724.45

Un nouveau compteur d'électricité a été installé pour séparer la consommation de la place minérale de Cormanon en incluant la fontaine. Jusqu'à présent, cette consommation était par erreur directement facturée à la régie qui a repris les anciens bureaux de l'administration communale.

En cours de l'exercice 2023, il a été décidé d'imputer les factures correspondantes à la consommation électrique de la place minérale sur le présent compte.

**3423                      Pavillon des jeunes (centre d'animation et DOJO)****3423.3120.00          Chauffage DOJO**

Budget : CHF 12'000.00

Comptes : CHF 17'878.65

Excédent : CHF 5'878.65

La consommation n'a pas augmenté, mais le prix du gaz a augmenté entre l'été 2022 et 2023.

**3425                      Cabane du Platy****3425.3144.00          Entretien et réparations de la Cabane**

Budget : CHF 5'000.00

Comptes : CHF 11'329.85

Excédent : CHF 6'329.85

L'entretien de la cabane est réduit au strict minimum, toutefois certains travaux imprévus ont été nécessaires pour permettre son exploitation. Le réfrigérateur et le chauffe-eau ont dû être remplacés car ils n'étaient pas réparables. De plus, des frais importants ont dû être engagés pour curer les conduites d'évacuation des eaux qui étaient bouchées par le calcaire.

**4                              Santé****4120                      EMS et foyers pour personnes âgées (DL)****4120.3631.00          Part aux frais d'accompagnement dans les EMS**

Budget : CHF 2'178'443.80

Comptes : CHF 2'076'991.05

Disponible : CHF 101'452.75

En 2020, le Conseil d'Etat a accordé des financements complémentaires aux EMS, relatifs aux surcoûts liés aux activités de soins et d'accompagnement pour la période COVID à hauteur de CHF 3'436'235.00, finalement pris en compte dans l'exercice 2023. Par voie de conséquence, la participation de la Commune pour 2023 a diminué de CHF 130'680.25.

**4121                      Résidence Les Martinets****4121.3144.00          Entretien des bâtiments, participation aux dégâts de salles de bain****4121.4260.50          Remboursement dégâts et sinistres**

Budget : CHF 35'000.00  
Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 118'365.20  
Comptes : CHF 118'365.20

Excédent : CHF 83'365.20  
Gain : CHF 118'365.20

Des défauts ont été constatés dans les parois de séparation des salles de bain de l'agrandissement. Suite à une expertise, les responsabilités ont été établies. Le total des réfections représente un coût de CHF 680'000.00. Un montant de CHF 520'000.00 est pris en charge par les assurances. Les entreprises et mandataires dont la responsabilité est engagée prennent en charge un total de CHF 125'000.00. Un solde de CHF 35'000.00 sera pris en charge par la Commune sur la base du décompte final, prévu dans le budget 2023. Toutefois, les travaux de réfection se termineront en 2024 et donneront lieu à un décompte final.

#### **4121.3144.10 Part aux équipements des Martinets**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 9'765.55

Excédent : CHF 9'765.55

Suite à une demande de la Paroisse et de la Fondation Les Martinets, le Conseil communal a décidé de financer la moitié des frais nécessaires à l'installation de l'ancienne cloche de la chapelle des Daillettes à la chapelle des Martinets.

#### **4330 Service médical des écoles**

**4330.3637.00**

**Subvention aux soins dentaires privés**

**4330.3637.10**

**Subvention aux soins dentaires scolaires**

Budget : CHF 8'000.00

Comptes : CHF 20'394.80

Excédent : CHF 12'394.80

Budget : CHF 27'000.00

Comptes : CHF 14'892.10

Disponible : CHF 12'107.90

Ces 2 positions sont à mettre en parallèle et reflètent une tendance où les parents se rendent plus facilement chez un médecin-dentiste privé notamment depuis l'ouverture du cabinet Erdodent SA, dont la dentiste travaillait auparavant pour le Service dentaire scolaire.

### **5 Prévoyance sociale**

#### **5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA**

##### **5450.4210.00 Recettes gestion dossiers des pupilles**

Budget : CHF 160'000.00

Comptes : CHF 120'000.00

Manco : CHF 40'000.00

Indépendamment du nombre croissant de dossiers gérés au Service des curatelles, les honoraires définis par la Justice de Paix est en diminution en raison des critères de plus en plus stricts. De plus, les honoraires sont versés avec deux ans de retard, c'est-à-dire qu'en 2023 la Commune a touché les honoraires pour 2021, d'un montant de CHF 110'000.00, pour une provision de CHF 150'000.00 comptabilisée préalablement, ce qui diminue la recette en 2023 de CHF 40'000.00.

#### **54510 Structures d'accueil extrafamilial de jour**

##### **54510.3635.10 Participation crèches conventionnées (DL)**

Budget : CHF 500'000.00

Comptes : CHF 388'277.19

Disponible : CHF 111'722.81

La baisse en 2023 de la participation aux crèches conventionnées peut s'expliquer comme suit : au niveau des placements en crèches, le règlement communal de 2021 donne la priorité à la FAEF par rapport aux crèches conventionnées. Les crèches de la FAEF ayant pu répondre en 2023 à la plupart des demandes de placement, le nombre d'enfants placés auprès des crèches conventionnées, en particulier la crèche KidsCare (anc. Cap Canaille) et la crèche Le Bosquet à Givisiez, a diminué en conséquence. La diminution du montant s'explique également par le transfert, au début 2023, de la Commune à la FAEF, de la prise en charge financière d'enfants en difficultés placés par des crèches spécialisées de la Ville de Fribourg, comptabilisée auparavant dans ce compte (cf. 5451.3636.00).

À noter par ailleurs que la crèche Pop e Poppa, avec laquelle la Commune a une convention pour l'accueil d'enfants du personnel médical résident à Villars-sur-Glâne et ayant des horaires irréguliers, a décidé au cours de 2023 de restreindre le nombre de places pour les placements irréguliers. De ce fait, le nombre d'enfants villarois placés dans cette structure d'accueil a également baissé.

Enfin, les problèmes rencontrés par la crèche KidsCare dès la mi-octobre 2023, conduisant à des horaires d'ouverture réduits et à une limitation des placements, ont également influé, bien que dans une moindre mesure, sur ce résultat.

#### **54510.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL)**

Budget : CHF 1'899'273.00

Comptes : CHF 2'249'273.00

Excédent : CHF 350'000.00

L'excédent 2023 trouve son explication à travers plusieurs variations de comptes au niveau de la FAEF. Toutefois, deux causes distinctes peuvent principalement expliquer ce dépassement : la première explication est la baisse conséquente de la participation parentale. Deux raisons en cause, l'application d'un rabais fratrie de 10% à partir du 1<sup>er</sup> août 2022 qui a diminué la participation parentale de 2023 d'environ CHF 86'000.00, couplé à une baisse générale des revenus des familles bénéficiaires. Les familles contribuent en fonction de leur revenu déterminant ; si ce dernier chute, la participation parentale chute en parallèle. L'impact financier total de cette baisse de la participation parentale représente un excédent de charges pour la Commune d'environ CHF 100'000.00.

La seconde explication principale du dépassement concerne une augmentation conséquente de la masse salariale pédagogique de la Fondation faisant suite à une hausse d'heures consommées au sein des accueils de la Fondation. En effet, l'année 2023 a constaté une augmentation de 15'800 heures consommées (et donc aussi des subventions y relatives), par rapport à 2022. Cette augmentation du nombre d'heures consommées a généré une augmentation de la masse salariale pédagogique représentant un excédent d'environ CHF 125'000.00, et a également eu pour effet de pousser certaines structures d'accueil à renouveler leur parc immobilier et leurs équipements techniques, afin de pouvoir supporter la croissance de la demande : cela a représenté un excédent d'environ CHF 25'000.00.

En juin 2023, le Conseil de Fondation a par ailleurs décidé d'engager une intervenante pédagogique pour les AES dès août 2023, ayant pour mission d'identifier, puis accompagner les enfants présentant des besoins particuliers. Cet engagement, hors-budget, a représenté un excédent d'environ CHF 20'000.00.

A noter encore que la prise en charge financière d'enfants à difficultés par des crèches spécialisées de la Ville de Fribourg, a été transférée en 2023 de la Commune à la FAEF, ce qui a également augmenté les charges à hauteur de CHF 28'500.00.

**54511 Crèche des Dailles**

**54511.3120.00 Chauffage PPE**

**54511.3120.05 Electricité**

**54511.3144.00 Entretien et réparations (yc PPE)**

Budget : CHF	0.00	Comptes : CHF	15'386.50	Excédent : CHF	15'386.50
Budget : CHF	0.00	Comptes : CHF	93.00	Excédent : CHF	93.00
Budget : CHF	0.00	Comptes : CHF	6'443.65	Excédent : CHF	6'443.65

La Commune a acquis un local commercial destiné à l'aménagement d'une crèche sur la parcelle 4422 RF, rue des Cerisiers 2, en date du 30 mai 2023. Depuis cette date, les frais de PPE, d'électricité et d'entretien (modernisation de l'ascenseur) sont à la charge de la Commune.

**5591 Office communal du travail VSG**

**5591.3101.00 Développement Projet Job**

Budget : CHF 8'000.00	Comptes : CHF 0.00	Disponible : CHF 8'000.00
-----------------------	--------------------	---------------------------

Projet Job est une mesure interdisciplinaire d'insertion socio-professionnelle destinée aux jeunes de la Commune de 14 à 25 ans. Cette mesure existe depuis juin 2018. Pour le développement de cette mesure, CHF 10'319.45 ont été utilisés entre 2020 et 2021, notamment pour le matériel informatique et logistique, ainsi que pour le matériel promotionnel. Pour l'année 2023, au niveau du matériel informatique et logistique, aucune dépense n'a été nécessaire. Une partie du budget 2023 de CHF 8'000.00 était destinée à élaborer des documents et à faire la promotion de ce projet auprès des entreprises de la Commune en prévision de l'apéritif de l'économie locale. L'objectif est de présenter cette mesure aux différentes entreprises de Villars-sur-Glâne afin de créer un canal privilégié pour les recherches de stages et d'apprentissages pour les jeunes de la Commune. Après discussion avec les autorités, il a été décidé de ne pas faire de promotion particulière lors de l'apéritif de l'économie locale, mais de contacter les entreprises directement par l'intermédiaire des collaborateurs-trices de Projet job.

**5720 Service social Villars-sur-Glâne**

**5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG**

Budget : CHF 3'700'000.00	Comptes : CHF 3'121'582.75	Disponible : CHF 578'417.25
---------------------------	----------------------------	-----------------------------

Pour l'année 2023, une grosse augmentation du budget était prévue pour l'aide matérielle. En effet, au vu de la forte augmentation du nombre de dossiers en 2022, il a été décidé d'augmenter considérablement le budget en 2023 afin d'anticiper une possible augmentation des dépenses. L'année 2023 a été marquée par une diminution de nombre de nouveaux dossiers par rapport à l'année 2022. Alors qu'en 2022, le service social a enregistré l'ouverture de 133 nouveaux dossiers, ils n'étaient que 84 en 2023. Toutefois, le nombre de dossiers général est resté stable entre ces deux années à cause du faible nombre de dossiers archivés fin 2023.

Cette diminution du nombre de nouveaux dossiers est due à deux facteurs principaux : le premier est la conjoncture du marché de l'emploi favorable sur l'ensemble du canton de Fribourg. La Commune de Villars-sur-Glâne comptait 229 personnes qui touchaient des indemnités chômage en janvier 2023 et 173 en décembre 2023. Le taux de chômage n'a fait que diminuer durant l'année dans le Canton. Cela a eu comme conséquence la possibilité de trouver un emploi pour plusieurs chômeurs, et ainsi éviter l'aide sociale. Mais cela a également permis à plusieurs personnes qui touchent de l'aide sociale de trouver un travail. En effet,

grâce à un suivi efficace des assistant-e-s sociaux-ales et de l'office communal du travail, un grand nombre de personnes qui touchent actuellement de l'aide financière ont pu trouver un emploi partiel ou un emploi précaire, complété par de l'aide sociale. Cela a permis de réduire l'aide financière octroyée à un grand nombre de personnes qui ont touché de l'aide sociale, et ainsi diminuer les coûts.

Une autre raison qui peut expliquer la baisse du nombre de nouveaux dossiers est un marché du logement relativement saturé sur la Commune de Villars-sur-Glâne. Alors qu'en 2022, de nombreux logements étaient vacants, ce qui a impliqué une augmentation importante du nombre de transferts de dossiers de la part d'autres services sociaux vers Villars-sur-Glâne, en 2023, le service social a constaté une difficulté à trouver des logements pour plusieurs personnes du service social. Par conséquent, il y a eu également moins de transferts de nouveaux dossiers d'aide sociale sur la Commune, et ainsi une diminution de nombre de nouveaux dossiers.

### **5720.4632.15 Remboursement LASoc aide sociale district (VSG + Matran)**

Budget : CHF 220'565.30                      Comptes : CHF 1'254'321.65                      Gain : CHF 1'033'756.35

En septembre 2022, le Service de l'action social a envoyé aux services sociaux son estimation des différents budgets d'aide sociale pour tous les services sociaux du district. Il a ainsi envoyé le chiffre de la péréquation financière pour l'aide sociale concernant le district de la Sarine à inscrire dans le budget. Deux raisons expliquent la forte augmentation du revenu budgétisé. L'année 2022 ayant été marquée par une forte augmentation du nombre de dossiers au service social de Villars-sur-Glâne, l'aide financière octroyée a été plus grande que prévue. C'est pourquoi, avec le calcul du pot commun dans le district, cela s'est ressenti pour cette année 2023. Alors que CHF 179'000.00 étaient prévus au budget 2022, CHF 554'254.00 ont été versés par le pot commun du district pour l'aide financière 2022, mais durant l'exercice 2023.

L'autre raison concerne la convention de 2017 qui a été signée avec la Commune de Matran pour la gestion des dossiers d'aide sociale de la Commune de Matran. Il a été convenu que l'aide financière attribuée par Villars-sur-Glâne pour les habitants de Matran devait être refacturée à la Commune de Matran. Or, dans cette manière de procéder, le décompte correctif de l'aide sociale du district n'a pas été pris en considération. En 2023, il a été constaté que la Commune de Matran avait reçu durant 5 années des montants du pot commun du district, qui étaient normalement destinés à la Commune de Villars-sur-Glâne. C'est pourquoi, une nouvelle convention a été signée entre les Communes de Villars-sur-Glâne et de Matran pour définir les modalités de répartition du montant redistribué par le Service de l'action sociale. Ainsi, en 2023, un montant unique de CHF 417'709.85 a été restitué par la Commune de Matran sur ce compte, pour la période 2017-2022.

## **6 Trafic et télécommunications**

### **6150 Routes communales**

#### **6150.3132.50 Frais d'études**

Budget : CHF 200'000.00                      Comptes : CHF 225'486.48                      Excédent : CHF 25'486.48

Le montant initial des frais d'études de CHF 255'000.00 a été revu à la baisse au moment de la finalisation du budget, pour tenir compte des dépenses des années précédentes. Cependant, de nombreux projets ont avancé plus vite que prévus, en particulier plusieurs qui étaient menés en collaboration avec des tiers et pour lesquels les parts communales sont fixées par convention.

- **Rte Petit-Moncor, requalification**

Après accord avec les riverains pour les emprises, le dossier a été finalisé et transmis au Canton pour approbation.

**Dépense CHF 732.14**

- **Rte Glâne, requalification, part VsG**

Des études complémentaires ont été mandatées pour les aspects de paysage, d'éclairage et d'évacuation des eaux, pour répondre aux conditions de l'examen préalable.

**Dépense CHF 54'134.52**

- **Rte Villars, requalification**

Afin de finaliser l'implantation des arrêts de bus de Villars-Vert, différentes analyses urbanistiques, de bruit et de trafic ont été nécessaires. Sur cette base, les études de projet par le bureau d'ingénieur civil se sont poursuivies.

**Dépense CHF 29'831.40**

- **Rte Cormanon, priorisation bus (ligne 5), part de VsG**

La finalisation du dossier d'approbation s'est poursuivie en collaboration avec le Service des Ponts et Chaussées (SPC).

**Dépense CHF 56'429.74**

- **Ch. Tilleuls, élargissement**

Le concept d'aménagement a été élaboré par un spécialiste en mobilité et les études de projet par un bureau d'ingénieur civil ont débuté.

**Dépense CHF 41'992.05**

- **Place arborée et minérale Cormanon, réaménagement**

Un avant-projet d'aménagement paysager et de valorisation urbanistique a été lancé auprès d'un architecte-paysagiste, ainsi qu'une étude de la statique de la place minérale par un bureau spécialisé.

**Dépense CHF 38'374.83**

- **Projet de zone 30 à la route de Villamont et de trottoir à la route des Préalpes, part de VsG**

Participation à la réalisation d'un dossier pour la mise en zone 30 à la route de Villamont et la construction d'un trottoir à la route des Préalpes au sud du projet de villas.

**Dépense CHF 1'325.10**

- **Mise en conformité LHand des arrêts de bus Moncor, part de VsG**

En collaboration avec le canton, le dossier d'approbation des plans a été finalisé pour la mise en conformité à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) des arrêts de bus "Moncor".

**Dépense CHF 1'528.90**

- **Divers**

Divers émoluments administratifs pour les procédures routières ont été perçus par le Canton.

**Dépense CHF 1'137.80**

**6150.3132.60            Appuis techniques en sous-traitance**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 33'216.75

Excédent : CHF 13'216.75

- **Support de géomètres**

Prestations de géomètres nécessaires pour diverses études.

**Dépense CHF 9'574.50**

- **Expertise chaussée**

Des expertises de chaussée ont été réalisées à la route du Soleil en vue de la finalisation du chiffrage du projet routier.

**Dépense CHF 1'383.95**

- **Spécialiste mobilité**

L'étude de modération sur la route de l'Eglise nécessaire pour la finalisation du PAD Vallon de Villars ainsi qu'une analyse de trafic sur la route des Préalpes en lien avec les lignes 5 et 7 ont été mandatées auprès d'un bureau spécialisé.

**Dépense CHF 22'258.30**

**6150.3141.85            Assainissement éclairage public**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 184.70

Disponible : CHF 19'815.30

Ce poste permet de couvrir les frais d'assainissement d'éclairage public. En 2023, il n'y a pas eu d'assainissement sauf à la route de Moncor, pour laquelle un crédit d'investissement ad hoc a été alloué.

**6151                      Bâtiment des services extérieurs (BSEV) et du feu**

**6151.3120.05            Electricité BSEV**

Budget : CHF 22'000.00

Comptes : CHF 18'111.35

Disponible : CHF 3'888.65

Une modification de l'installation électrique a permis de séparer les consommations des surfaces utilisées par la Commune de celles utilisées par le locataire, ce qui a conduit à une réduction de la part communale.

**6220                      Trafic régional et d'Agglomération**

**6220.3141.00            Entretien des arrêts de bus et abris**



Budget : CHF 50'000.00

Comptes : CHF 2'897.40

Disponible : CHF 47'102.60

Ce poste permet de couvrir les frais liés à l'entretien courant des arrêts de bus et abris. En 2022, il a été augmenté en prévision des travaux du Canton pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus de Moncor. Finalement, ces travaux ont pris du retard en cours de procédure et ont nécessité un crédit d'investissement ad hoc pour la part communale.

## **7 Environnement et aménagement du territoire**

### **7101 Eau potable (EP) (hors taxe)**

#### **7101.3105.00 Achat d'eau au CEFREN**

#### **7101.3105.05 Autres achat d'eau**

Budget : CHF 615'000.00

Comptes : CHF 600'509.25

Disponible : CHF 14'490.75

Budget : CHF 76'400.00

Comptes : CHF 115'174.00

Excédent : CHF 38'774.00

Ces deux postes sont à comparer ensemble par rapport au budget, ce qui représente un excédent d'achats de CHF 24'283.25, c'est-à-dire que si les achats ne sont pas tous livrés par le CEFREN, ceux de Gibloux augmentent en contrepartie. Les volumes achetés en 2023 sont supérieurs au budget, en raison de l'augmentation de la consommation des entreprises, mais inférieurs à l'exercice 2022, qui avait été fortement impacté par la sécheresse.

#### **7101.3130.40 Mandat de prestation SINEF SA**

Budget : CHF 332'000.00

Comptes : CHF 345'078.40

Excédent : CHF 13'078.40

Le mandat de prestation de SINEF SA se base sur le nombre de compteurs posés et il est adapté chaque année au coût de la vie « ISPC ». Ces deux éléments expliquent la légère augmentation de ce poste.

#### **7101.3158.00 Maintenance programmes informatiques EP**

Budget : CHF 800.00

Comptes : CHF 2'598.25

Excédent : CHF 1'798.25

Le coût de maintenance du logiciel du système d'information du territoire (SIT) était inscrit jusqu'en 2022 sur le compte 0220.3158.00. En 2023, il a été décidé d'imputer cette dépense sur les comptes de l'eau potable et de l'épuration permettant ainsi un financement par les taxes y relatives.

#### **7101.3612.10 Contributions au déficit du CEFREN (DL)**

Budget : CHF 43'268.95

Comptes : CHF 110'000.00

Excédent : CHF 66'731.05

Les recettes du CEFREN sont essentiellement composées du prix de vente du volume d'eau fourni. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est resté stable à 45 cts/m<sup>3</sup> ces dernières années. Si à la fin de l'année, un déficit est présent, alors les membres supportent ce déficit au prorata de leur souscription. Celle-ci s'élève à 4'000 l/min pour la Commune de Villars-sur-Glâne.

L'augmentation du déficit s'explique par la renonciation à puiser la somme de CHF 362'700.00 dans le fonds spécial de réévaluation du patrimoine administratif du Consortium, constitué lors du passage à MCH2. Le

montant du déficit passe ainsi de CHF 10.81//min à CHF 27.25//min. Les autres charges et recettes n'ont pas subi de variation notable.

**7101.4250.70          Vente d'eau potable (m3)**

Budget : CHF 1'520'000.00          Comptes : CHF 1'648'384.01          Gain : CHF 128'384.01

Les prévisions des ventes d'eau ont été sous-estimées pour 2023. L'augmentation est due en partie à la longue période de chaleur de l'été et à la vente d'eau aux entreprises qui est restée stable par rapport à 2022.

**7201                    Traitement des eaux usées (EU) (hors taxe)**

**7201.3158.00          Maintenance programmes informatiques EU**

Budget : CHF 800.00                      Comptes : CHF 2'598.25                      Excédent : CHF 1'798.25

Tout comme pour l'eau potable, le coût de maintenance du logiciel du système d'information du territoire (SIT) était inscrit jusqu'en 2022 sur le compte 0220.3158.00. En 2023, il a été décidé d'imputer cette dépense sur les comptes de l'eau potable et de l'épuration permettant ainsi un financement par les taxes y relatives.

**7201.3301.93          Amortissements non planifiés génie civil STEP part de VSG**  
**7201.4661.01          Amortissements non planifiés sur subventions fédérales STEP**  
**7201.4661.12          Amortissements non planifiés sur subventions cantonales STEP**  
**7201.4661.23          Amortissements non planifiés sur subventions collectivités publiques STEP**

Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 973'455.90	Excédent : CHF 973'455.90
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF - 21'675.10	Gain : CHF 21'675.10
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF - 7'740.90	Gain : CHF 7'740.90
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF -115'485.45	Gain : CHF 115'485.45

Ces amortissements extraordinaires nets de CHF 828'554.45 sont relatifs à des investissements comptabilisés pour la part de VSG entre 2005 et 2010 et qui sont devenus obsolètes, notamment :

- solde études de nitrification et d'agrandissement de la STEP, projet jamais réalisé          CHF 70'429.15
- solde ancien moteur à gaz, renouvelé entre 2021 et 2022          CHF 359'960.00
- solde rachat du garage atelier édilitaire pour la STEP          CHF 398'165.30

Le garage édilitaire a été construit en 1979 et a été repris par la STEP en 2010. Toutefois, son amortissement a été considéré à 3% comme pour les bâtiments depuis 2010, alors qu'il aurait dû être calculé sur 33 ans depuis 1979. Le montant de CHF 398'165.30 représente la survaleur qu'il a fallu amortir dans sa totalité.

Ces écritures n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice, ce chapitre étant équilibré par les taxes sur l'épuration.

**7206                    Station d'épuration intercommunale (STEP) hors taxe**

**7206.3111.30          Matériel Centre de collecte des déchets toxiques ménagers**  
**7206.4611.40          Indemnité SEn Centre de collecte des déchets toxiques ménagers**

Budget (charge) : CHF 0.00	Comptes : CHF 396.00	Excédent : CHF 396.00
Budget (produit) : CHF 0.00	Comptes : CHF 4'642.55	Gain : CHF 4'642.55

Les deux comptes liés à la collecte des toxiques ménagers ont été créés en fin d'année 2022 suite à la décision du Service de l'Environnement (SEn) de dédommager les Centres de collecte. A cette échéance, le budget 2023 avait déjà été validé par le Conseil communal et la Commission de gestion de la STEP, par conséquent ces comptes sont hors budget en 2023.

#### **7206.3144.00            Entretien et réparations des bâtiments**

Budget : CHF 10'000.00                      Comptes : CHF 44'986.80                      Excédent : CHF 34'986.80

En prévision de la pose d'une installation photovoltaïque, la réfection de la toiture des bâtiments du dégrillage grossier et du dégrillage fin a été décidée par la Commission de gestion de la STEP le 4 mai 2023 pour un montant de CHF 43'639.75.

#### **7206.3151.15            Remplacement des installations de dégrillage** **7206.4501.72            Prélèvement sur le fond de renouvellement de la STEP**

Budget (charge) : CHF 0.00                      Comptes : CHF 6'294.65                      Excédent : CHF 6'294.65  
Budget (produit) : CHF 0.00                      Comptes : CHF 6'294.65                      Gain            : CHF 6'294.65

Le décompte final d'une prestation liée au remplacement des installations de dégrillage étant arrivée tardivement et n'ayant pas été provisionnée, un prélèvement dans le fond de renouvellement intercommunal a permis de couvrir cet imprévu.

#### **7301                      Gestion communale des déchets (hors taxe)**

Le taux de couverture des charges de ce chapitre représente 97,61 %.

#### **7301.3151.20            Entretien véhicules et machines**

Budget : CHF 10'000.00                      Comptes : CHF 15'658.64                      Excédent : CHF 5'658.64

Ce chapitre concerne les frais de réparations de trois véhicules, à savoir la camionnette équipée d'une benne pour les ordures ménagères (BOM), la camionnette des cantonniers et la pelle hydraulique situées à la déchetterie principale. Le dépassement de budget est principalement dû aux frais de réparations de la camionnette BOM, mise en service en 2013, et qui a nécessité plusieurs réparations non prévues, résultant de pannes moteur et du dispositif de compactage des ordures. La nécessité urgente de remplacer ce véhicule dans les meilleurs délais a été identifiée et un plan de remplacement des véhicules sur les cinq prochaines années sera présenté au Conseil général.

#### **7301.3181.73            Pertes sur débiteurs déchets**

Budget : CHF 1'000.00                      Comptes : CHF 4'516.90                      Excédent : CHF 3'516.90

La faillite d'un commerce villarois, revendeur de sacs poubelles officiels, a eu pour conséquence une charge extraordinaire d'environ CHF 3'000.00 pour ce poste. En effet, la Commune est financièrement responsable des factures impayées pour les livraisons des sacs par Petroplast aux commerces villarois, dont les montants représentent principalement la taxe de base des déchets.

#### **7301.3634.00            Péréquation des frais de transports (DL)**

Budget : CHF 55'000.00                      Comptes : CHF 42'247.00                      Disponible : CHF 12'753.00

La péréquation annuelle est en principe facturée en mai de l'année qui suit l'acheminement des tonnages à la SAIDEF. La provision au moment du bouclage des comptes est toujours approximative du fait d'inconnues relatives aux tonnages des autres communes. Dans le cas présent, la provision estimée à fin 2022 était pour CHF 3'753.00 supérieure au décompte final reçu en mai 2023, ce qui diminue la charge de l'exercice. De plus, la provision à fin 2023 a tenu compte de la diminution de notre participation au pot commun.

## **7690 Energies renouvelables**

### **7690.4630.00 Subvention fédérale Cité de l'énergie**

Budget : CHF 2'000.00

Comptes : CHF 10'000.00

Gain : CHF 8'000.00

Les audits Cité de l'énergie sont effectués tous les 4 ans. La Confédération, via SuisseEnergie, soutient ce processus en fonction du nombre de points obtenus. Certifiée Cité de l'énergie depuis 2011, la Commune de Villars-sur-Glâne a réussi son 3<sup>ème</sup> réaudit en 2023 avec, à la clé, une amélioration des résultats de 71% (2019) à 76%, lui permettant d'obtenir le label GOLD. De ce fait, la Commune a bénéficié d'un soutien supérieur aux audits précédents.

## **9 Finances et impôts**

### **9100 Impôts communaux ordinaires**

#### **9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques, année fiscale**

Budget : CHF 23'500'000.00

Comptes : CHF 23'200'000.00

Manco : CHF 300'000.00

L'incertitude des recettes fiscales est importante en ce qui concerne les personnes physiques, tant le retard dans les taxations cantonales est conséquent : à fin 2023, il manquait encore plus de 2'700 taxations pour les impôts 2022 des personnes physiques, et à fin février 2024, il en manquait encore plus de 1'500. Aussi, les estimations 2023 ont été calculées avec prudence, dans l'incertitude de l'impact des nouvelles déductions fiscales et des corrections des barèmes de la progression à froid.

#### **9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques, années précédentes**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 826'313.25

Gain : CHF 826'313.25

Vu le retard déjà accumulé par le Service cantonal des contributions en 2022 pour l'établissement des taxations, la provision des impôts 2022 sur le revenu avait été particulièrement prudente compte tenu de l'introduction de nouvelles déductions fiscales et des corrections des barèmes pour la progression à froid. Le budget initial des impôts 2022 s'élevait à 24 millions, provisionné à hauteur de 22 millions dans les comptes au 31.12.2022. Selon les taxations déjà établies, une recette supplémentaire de CHF 800'000.00 a été provisionnée dans les comptes 2023 pour les taxations 2022, soit des recettes totales 2022 estimées à hauteur de CHF 22'800'000.00. Le solde du surplus de CHF 26'313.25 correspond à diverses années fiscales.

#### **9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques, année fiscale**

Budget : CHF 2'050'000.00

Comptes : CHF 2'030'000.00

Manco : CHF 20'000.00

La prudence étant toujours de mise quant aux taxations pas encore établies, et compte tenu des nouvelles déductions fiscales, la provision 2023 a été basée sur les éléments déjà connus pour les taxations 2022.

**9100.4002.00**      **Impôt à la source des personnes physiques, année fiscale**  
**9100.4002.10**      **Impôt à la source des personnes physiques, années précédentes**  
**9100.4002.55**      **Impôt à la source de la catégorie 308 PP, année fiscale**

Budget cumulé : CHF 1'330'000.00    Comptes cumulés : CHF 1'393'914.88    Gain : CHF 63'914.88

La catégorie 308 des personnes physiques soumis à l'impôt à la source représente en principe du personnel d'encadrement, dont les revenus peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre. Cette catégorie 308 est comptabilisée séparément de l'impôt à la source standard depuis l'introduction de MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Même si le total des recettes estimées pour 2023 reste correct, la répartition a nettement augmenté en faveur des contribuables de la catégorie 308. De plus, globalement, les recettes d'impôt à la source ont nettement diminué ces dernières années, d'une part probablement en raison du COVID, et d'autre part car les salariés étrangers soumis à l'impôt à la source qui souhaitent annoncer des déductions fiscales peuvent désormais bénéficier d'une taxation ordinaire. Par conséquent les estimations fiscales pour les soldes à recevoir sont particulièrement prudentes.

**9100.4010.00**      **Impôt sur le bénéfice des personnes morales, année fiscale**

Budget : CHF 21'100'000.00      Comptes : CHF 27'100'000.00      Gain : CHF 6'000'000.00

Les informations obtenues très récemment laissent à penser que les recettes 2023 seront très nettement supérieures au budget pour certaines entreprises établies sur le territoire villarois. La provision fiscale 2023 tient compte de ces éléments particuliers.

**9100.4010.10**      **Impôt sur le bénéfice des personnes morales, années précédentes**

Budget : CHF 0.00      Comptes : CHF 1'861'578.70      Gain : CHF 1'861'578.70

La majorité des taxations 2022 des personnes morales les plus importantes ont été établies, même s'il manque encore environ 370 contribuables non taxées au 31.12.2023. Un montant de CHF 1'100'000.00 a été estimé comme surplus à facturer pour 2022 par rapport aux provisions estimées au 31.12.2022.

Le montant de CHF 748'522.00 représente le surplus facturé en 2023 pour les taxations 2021 par rapport aux provisions estimées au 31.12.2022, et le solde de CHF 13'056.70 concerne les taxations des années antérieures à 2021.

**9101**      **Impôts communaux spéciaux**

**9101.4022.55**      **Impôt sur les gains immobiliers**

Budget : CHF 600'000.00      Comptes : CHF 1'539'204.50      Gain : CHF 939'204.50

Le montant de ce poste enregistre 56 transactions de gains immobiliers, dont certains montants ont été particulièrement importants.

**9101.4023.00**      **Impôt sur les mutations immobilières**

Budget : CHF 1'200'000.00      Comptes : CHF 1'853'512.80      Gain : CHF 653'512.80

Force est de constater que les centimes additionnels sur les transactions immobilières sont encore d'actualité et représentent des sommes importantes pour le ménage communal.

**9610 Intérêts**

**9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage (charge)**

Budget : CHF 415'000.00 Comptes : CHF 384'753.60 Disponible : CHF 30'246.40

Le report de certains investissements et l'excédent de trésorerie ont eu pour conséquence qu'aucun nouvel emprunt n'a été nécessaire en 2023, ce qui a permis de diminuer les charges en regard du budget. Le coût des intérêts est en lien avec la dette brute de CHF 70'000'000.00 qui n'a pas varié entre fin 2022 et fin 2023. Le taux moyen de la dette est de 0,5496 % ; il est légèrement inférieur à celui de 2022 (0,59%).

**9610.4402.00 Intérêts des placements à court terme (CT) et long terme (LT)**

Budget : CHF 11'000.00 Comptes : CHF 268'333.14 Gain : CHF 257'333.14

Le produit des intérêts est la résultante des excédents de trésorerie placés à terme.

**9610.4499.50 Intérêts CODEMS sur investissements Résidence des Martinets**

Budget : CHF 205'000.00 Comptes : CHF 136'988.42 Manco : CHF 68'011.58

Le changement de personnel comptable tant à la CODEMS qu'à la Résidence des Martinets a eu pour conséquence un retard dans le décompte financier 2023 qui sera établi d'ici juin 2024. Il semble qu'un solde d'intérêts 2023 en faveur de la Commune soit confirmé. De plus, la CODEMS a prévu de rembourser à la Commune le solde du 1<sup>er</sup> bâtiment de la Résidence des Martinets au début 2024, ce qui représente un montant de CHF 2'760'500.00, qui figure au budget 2024 comme recette d'investissement. Il faut donc s'attendre à ce que les recettes d'intérêts diminuent de manière importante dès 2024.

**9990 Postes non ventilables**

**9900.3010.90 Solde vacances et heures supplémentaires**

Budget (charge) : CHF 20'000.00 Comptes (produit) : - CHF 286'903.50 Gain : CHF 306'903.50

Sur demande de l'organe de révision, ce poste a été créé dans les comptes 2022, hors budget. Il s'agit du cumul du solde de vacances et des heures supplémentaires en faveur du personnel. Par la suite, seule la variation annuelle impactera les résultats futurs, en charge si les soldes augmentent ou en produit si les soldes diminuent. Pour les comptes 2023 nous avons un produit de CHF 286'903.50. Ceci est le résultat du rappel auprès du personnel de récupérer immédiatement les heures supplémentaires et que seul 10 jours de vacances peuvent être reportés sur l'année suivante. Dès lors le montant de la provision a fortement diminué au 31.12.2023.

\*\*\*\*\*

## COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LES INDICATEURS FINANCIERS

La trésorerie entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023 a diminué de CHF 7'790'833.06 (chapitre 100 à l'actif du bilan), comprenant la sortie de CHF 5'000'000.00 d'un compte de dépôt reclassé dans la rubrique 1023. Le détail du flux de trésorerie fait partie intégrante des annexes aux comptes.

Les indicateurs financiers au 31.12.2023, présentés en détail à l'annexe 7 des comptes, dénotent en majorité une belle progression par rapport à 2022 et 2021, notamment :

Indicateurs financiers	2023	2022	2021
Taux d'endettement net	63,14 %	96,74 %	117,02 %
Degré d'autofinancement des invest.	358 %	265 %	1736 %
Part des charges d'intérêts	0,14 %	0,57 %	0,66 %
Dette brute par rapport aux revenus	99,85 %	111,59 %	127,91 %
Proportion des investissements	9,36 %	7,13 %	2,31 %
Part du service de la dette	5,44 %	5,78 %	6,43 %
Dette nette part habitant	CHF 3'388	CHF 4'441	CHF 4'955
Taux d'autofinancement	20,96 %	11,52 %	7,45 %

\*\*\*\*\*

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2023

### 0. ADMINISTRATION GENERALE

#### 0220.5060.102 Renouvellement des unités de stockage

• Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2022	CHF	170'000.00
- Investissement 2022	CHF	40'204.40
- Investissement 2023	CHF	<u>130'155.85</u>

Dépassement de crédit (définitif) (-) CHF 360.25

#### 0220.5200.104 Numérisation des anciens permis de construire

• Crédit accordé par le Conseil général en date du 17.02.2022	CHF	110'000.00
- Investissement 2022	CHF	29'216.35
- Investissement 2023	CHF	<u>77'393.65</u>

Crédit non utilisé (définitif) CHF 3'390.00

## 2. FORMATION

### 21701.5040.102 Etude et rénovation intérieure Ecole de Cormanon

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.10.2021	CHF	100'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022	CHF	2'710'000.00
-	Investissement 2022	CHF	193'441.70
-	Investissement 2023	CHF	<u>1'321'029.05</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>CHF</b>	<b>1'295'529.25</b>

### 21702.5040.100 Transformation appartement concierge et locaux Ecole des Rochettes

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 12.12.2023	CHF	300'000.00
-	Investissement 2023	CHF	<u>2'746.35</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>CHF</b>	<b>297'253.65</b>

### 21703.5060.101 Achat de mobilier Ecole de Villars-Vert

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	145'000.00
-	Investissement 2022	CHF	129'594.65
-	Investissement 2023	CHF	<u>14'397.95</u>
<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>		<b>CHF</b>	<b>1'007.40</b>

## 3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

### 3210.5060.002 Rénovation mobilier bibliothèque communale

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	82'000.00
-	Investissement 2022	CHF	72'561.41
-	Investissement 2023	CHF	<u>5'124.05</u>
<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>		<b>CHF</b>	<b>4'314.54</b>

### 3410.5000.101 Mise en conformité terrain de foot n° 1

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022	CHF	1'050'000.00
-	Investissement 2022	CHF	746'061.85
-	Investissement 2023	CHF	154'233.60



-	Subvention LoRo 2023 reçue	(-)	<u>CHF</u>	<u>100'000.00</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>		<b>CHF</b>	<b>249'704.55</b>

**3420.5000.102 Achat de terrain Parc urbain, art. RF 3278**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022		CHF	200'000.00
-	Investissement 2022		CHF	182'000.00
-	Investissement 2023		<u>CHF</u>	<u>1'904.90</u>

	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>		<b>CHF</b>	<b>16'095.10</b>
--	---------------------------------------	--	------------	------------------

**3420.5030.101 Réfection fontaine, Place minérale de Cormanon**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.10.2021		CHF	100'000.00
-	Investissement 2021		CHF	20'000.00
-	Investissement 2022		<u>CHF</u>	<u>70'783.10</u>

	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>		<b>CHF</b>	<b>9'216.90</b>
--	---------------------------------------	--	------------	-----------------

**4. SANTE**

<b>4121.5040.100</b>	<b>Réfection toiture de la Résidence des Martinets</b>		<b>CHF</b>	<b>1'790'000.00</b>
<b>4121.6310.101</b>	<b>Subvention cantonale Programme Batiments</b>	(-)	<b>CHF</b>	<b>126'000.00</b>
<b>4121.6340.100</b>	<b>Subvention Pronovo install. photovoltaïques</b>	(-)	<u>CHF</u>	<u>61'000.00</u>

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 23.03.2023		CHF	1'603'000.00
-	Investissement 2023		CHF	1'342'561.65
-	Subvention cantonale 2023 reçue	(-)	<u>CHF</u>	<u>1'500.00</u>

	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>CHF</b>	<b>261'938.35</b>
--	---------------------------------------	--	------------	-------------------

**5. PREVOYANCE SOCIALE**

**54511.5040.100 Achat bâtiment Crèche des Dailles**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.06.2023		CHF	585'000.00
-	Investissement 2023		<u>CHF</u>	<u>583'349.40</u>

	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>		<b>CHF</b>	<b>1'650.60</b>
--	---------------------------------------	--	------------	-----------------

**54511.5040.101 Transformation bâtiment Crèche des Dailles**

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 12.12.2023	CHF	860'000.00
-	Investissement 2023	CHF	<u>9'042.35</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>850'957.65</b>

## 6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

### 6150.5010.009 Entretien lourd selon plan de gestion du réseau routier PGRR-3 (2019-2023)

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.10.2018	CHF	1'700'000.00
-	Investissement 2019	CHF	121'210.05
-	Investissement 2020	CHF	44'305.80
-	Investissement 2021	CHF	29'603.36
-	Investissement 2022	CHF	156'905.05
-	Investissement 2023	CHF	<u>397'110.07</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>950'865.67</b>

### 6150.5010.099 Nomenclature des chemins de mobilité douce

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021	CHF	62'000.00
-	Investissement 2022	CHF	17'969.75
-	Investissement 2023	CHF	<u>29'934.90</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>14'095.35</b>

6150.5010.103	Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI)	CHF	4'676'700.00
6150.6320.004	Subvention Agglo, tronçon Grand-Clos (PI) (-)	CHF	<u>4'273'536.00</u>

•	<b>Crédit accordé par le Conseil général en date du 24.06.2020, net</b>	<b>CHF</b>	<b>403'164.00</b>
-	Investissement 2020	CHF	36'210.80
-	Investissement 2021	CHF	104'397.88
-	Investissement 2022	CHF	1'861'621.51
-	Investissement 2023	CHF	<u>1'577'932.51</u>
	<b>Crédit disponible avant subventions (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'096'537.30</b>

6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy	CHF	3'215'147.00
6150.6320.006	Subvention Agglo, tronçon Croset-Platy (-)	CHF	<u>1'686'582.00</u>

•	<b>Crédit accordé par le Conseil général en date du 24.06.2020, net</b>	<b>CHF</b>	<b>1'528'565.00</b>
-	Investissement 2021	CHF	16'218.04
-	Investissement 2022	CHF	51'018.91

-	Investissement 2023		CHF	<u>98'870.79</u>
<b>Crédit disponible avant subventions (provisoire)</b>			<b>CHF</b>	<b>3'049'039.26</b>
<b>6150.5010.109</b>	<b>Rte des Dailles / Rte du Soleil, requalification</b>		<b>CHF</b>	<b>1'120'460.00</b>
<b>6150.6310.032</b>	<b>Subvention cantonale</b>	(-)	<b>CHF</b>	<b><u>12'800.00</u></b>
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 06.10.2022		CHF	1'107'660.00
-	Investissement 2023		CHF	<u>26'033.43</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>			<b>CHF</b>	<b>1'081'626.57</b>
<b>6150.5010.114</b>	<b>Trans-Agglo, tronçon Avry - VsG</b>		<b>CHF</b>	<b>2'250'000.00</b>
<b>6150.6320.009</b>	<b>Subvention Agglo, tronçon Avry - VsG</b>	(-)	<b>CHF</b>	<b><u>2'250'000.00</u></b>
•	<b>Crédit accordé par le Conseil général en date du 24.06.2020, net</b>		<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
-	Investissement 2021		CHF	6'776.95
-	Investissement 2022		CHF	1'500.75
-	Investissement 2023		CHF	<u>25'966.73</u>
<b>Crédit disponible avant subventions (provisoire)</b>			<b>CHF</b>	<b>2'215'755.57</b>
<b>6150.5010.120</b>	<b>Assainissement éclairage public</b>			
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2022		CHF	235'000.00
-	Investissement 2023		CHF	<u>4'357.45</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>			<b>CHF</b>	<b>230'642.55</b>
<b>6150.5090.097</b>	<b>Etudes PED Bertigny, part de Villars-sur-Glâne</b>			
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.03.2019		CHF	35'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 03.10.2019		CHF	100'000.00
-	Investissement 2019		CHF	47'118.35
-	Investissement 2020		CHF	7'892.00
-	Investissement 2021		CHF	5'359.95
-	Investissement 2022		CHF	21'761.00
-	Investissement 2023		CHF	<u>7'503.00</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>			<b>CHF</b>	<b>45'365.70</b>
<b>6150.5090.116</b>	<b>Etudes P+R Pôle santé et activités Bertigny</b>			
•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2021		CHF	125'000.00
-	Investissement 2022		CHF	30'000.00
-	Investissement 2023		CHF	<u>45'000.00</u>

<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>50'000.00</b>
---------------------------------------	------------	------------------

**6150.5090.120 Etudes Carrefour Belle-Croix, part de Villars-sur-Glâne**

- |   |   |     |                 |
|---|---|-----|-----------------|
| • | Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.10.2020 | CHF | 250'000.00      |
| • | Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.12.2022 | CHF | 53'850.00       |
| - | Investissement 2021   | CHF | 5'346.00        |
| - | Investissement 2022   | CHF | 26'516.43       |
| - | Investissement 2023   | CHF | <u>3'776.80</u> |

<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>268'210.77</b>
---------------------------------------	------------	-------------------

<b>6220.5010.002 Aménag. voie de bus, chemin des Pensionnats</b>	<b>CHF</b>	<b>250'000.00</b>
<b>6220.6320.001 Subvention Agglo, voie bus, chemin Pensionnats (-)</b>	<b>CHF</b>	<b><u>125'000.00</u></b>

- |   |  |     |                   |
|---|--|-----|-------------------|
| • | Crédit accordé par le Conseil général en date du 11.02.2021, net | CHF | 125'000.00        |
| - | Investissement 2021  | CHF | 5'546.55          |
| - | Investissement 2022  | CHF | 9'026.95          |
| - | Investissement 2023  | CHF | <u>160'785.60</u> |

<b>Crédit disponible avant subventions (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>74'640.90</b>
---	------------	------------------

<b>6220.5010.005 Mise en conformité LHand arrêts de bus, étape 1</b>	<b>CHF</b>	<b>1'631'000.00</b>
<b>6220.6310.005 Subvention cantonale (-)</b>	<b>CHF</b>	<b><u>1'223'250.00</u></b>

- |   |  |     |                  |
|---|--|-----|------------------|
| • | Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.10.2021, net | CHF | 407'750.00       |
| - | Investissement 2023  | CHF | <u>64'272.00</u> |

<b>Crédit disponible avant subventions (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'566'728.00</b>
---	------------	---------------------

**7. ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

<b>7101.5031.021 Plan quinquennal 2023 – 2027, captages d'eau potable</b>		
<b>7101.5031.024 Plan quinquennal 2023 – 2027, conduites et hydrantes d'eau potable</b>		
<b>7101.5031.025 Plan quinquennal 2023 – 2027, réservoir d'eau</b>		
<b>7101.5031.026 Plan quinquennal 2023 – 2027, appareils de mesure, commande et régulation</b>		

- |   |   |         |                 |
|---|---|---------|-----------------|
| • | Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022 | CHF     | 5'574'500.00    |
| - | Investissement 2023   | CHF     | 213'174.15      |
| - | Subvention ECAB 2023 reçue                                      | (-) CHF | <u>4'271.12</u> |

<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>5'365'596.97</b>
---------------------------------------	------------	---------------------

<b>7101.5031.025 Panneaux photovoltaïques, réservoir d'eau</b>	<b>CHF</b>	<b>138'600.00</b>
<b>7101.6340.102 Subvention Swissgrid-Pronovo (-)</b>	<b>CHF</b>	<b><u>28'500.00</u></b>

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 17.02.2022, net	CHF	110'100.00
-	Investissement 2022	CHF	111'764.15
-	Investissement 2023	CHF	12'418.25
-	Subvention Swissgrid-Pronovo 2023 reçue	(-) CHF	<u>29'389.90</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>CHF</b>	<b>15'307.50</b>

**7201.5032.101 Plan quinquennal 2019 – 2023, canalisations des eaux usées**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2018	CHF	4'950'000.00
-	Investissement 2019	CHF	300'589.57
-	Investissement 2020	CHF	815'502.80
-	Investissement 2021	CHF	542'178.76
-	Investissement 2022	CHF	179'924.53
-	Investissement 2023	CHF	512'422.44
-	Subventions cantonales 2021 reçues	(-) CHF	<u>70'000.00</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>CHF</b>	<b>2'669'381.90</b>

**7206.5090.015 Etude pour agrandissement STEP**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 23.03.2023	CHF	1'530'000.00
-	Investissement 2023	CHF	<u>115'647.72</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire) (qui sera repris par l'ASEV)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'414'352.28</b>

**7301.5040.001 Etude et réalisation bureau et couvert Déchetterie**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 02.06.2022, HT	CHF	92'850.50
•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 01.06.2023, HT	CHF	1'170'000.00
-	Investissement 2022	CHF	20'083.25
-	Investissement 2023	CHF	<u>74'676.25</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'168'091.00</b>

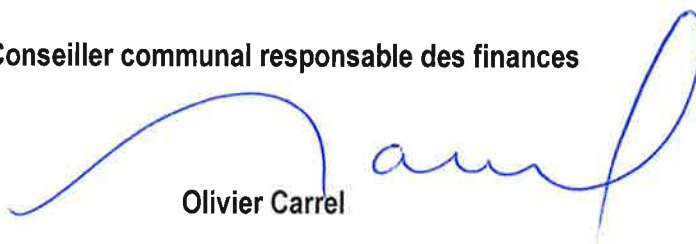
**7710.5040.001 Construction mur cinéraire (étape V) + rénovation chapelle**

•	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 05.10.2023	CHF	973'000.00
-	Investissement 2023	CHF	<u>5'316.93</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>CHF</b>	<b>967'683.07</b>

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2023 tels que présentés ci-dessus.

**approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 8 avril 2024**

**Le Conseiller communal responsable des finances**



Olivier Carrel

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



Le Syndic



Bruno Marmier